

Dialogue thématique CDENF/CDBIO
**« Réseaux sociaux et santé mentale des enfants :
Etat des lieux et réponses possibles »**
4 juin 2026, Strasbourg

**Intervention de M. Christophe Robino,
Conseiller de Gouvernement-Ministre
des Affaires Sociales et de la Santé**
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,
Excellences, Mesdames et Messieurs,
Chers participants,

C'est un honneur particulier de m'exprimer devant vous,
dans cette enceinte consacrée à la défense des droits
humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Je voudrais, en tout premier lieu, adresser mes sincères
remerciements à nos collègues du Conseil de l'Europe,
avec lesquels nous avons étroitement collaboré en
préparation de ce dialogue, organisé sous les auspices de
la présidence de Monaco du Comité des Ministres.

Je souhaite également saluer la présence de M. Alain
Berset, qui témoigne de l'attention particulière portée par
le Conseil de l'Europe au sujet qui nous réunit ce jour.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants et
des participants à cette rencontre - panélistes, experts,
représentants institutionnels et auditeurs - dont la
contribution enrichira utilement nos échanges.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, nous ne parlons pas seulement de droits.

Nous ne parlons pas seulement de santé publique.

Nous ne parlons pas seulement de technologies.

Nous parlons de l'environnement dans lequel grandissent les enfants et les adolescents de notre temps.

Un environnement numérique devenu social, relationnel, informationnel, éducatif, mais aussi porteur de risques.

Le Conseil de l'Europe a, dans ce cadre, une contribution spécifique à apporter : rappeler que l'espace numérique doit rester un espace de droits.

Il ne s'agit ni de condamner un outil devenu central dans nos vies et celles des jeunes, ni de sous-estimer les risques qu'il peut comporter.

Il s'agit de comprendre comment mieux protéger les enfants dans cet environnement.

Avant d'exercer des responsabilités gouvernementales, j'ai exercé pendant de longues années comme médecin.

Cette expérience me conduit à aborder le sujet qui nous réunit avec une double exigence : la gravité qu'impose toute question touchant à la santé ; et la prudence indispensable lorsqu'il s'agit d'analyser des phénomènes sociaux, psychologiques et technologiques complexes.

L'adolescence est une période de construction, mais aussi de vulnérabilité.

La santé mentale des adolescents est déjà, en elle-même, un enjeu majeur de santé publique.

Selon l'OMS, les troubles anxieux, dépressifs et comportementaux figurent parmi les principales causes de maladie et de handicap à l'adolescence.

Les données européennes confirment également la gravité de cet enjeu.

L'OMS/Europe indiquait ainsi, dans un rapport de 2025, que le suicide demeure la principale cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la Région.

Ces données rappellent avec force que la santé mentale des jeunes est une question centrale de santé publique.

Ces données ne disent pas que les réseaux sociaux expliquent à eux seuls les difficultés de santé mentale des jeunes.

Une telle conclusion serait scientifiquement imprudente.

Mais elles nous obligent à regarder avec sérieux les usages numériques qui agissent sur des dimensions sensibles du développement : le sommeil, l'attention, l'image de soi, la comparaison sociale, l'exposition à des contenus préjudiciables, le cyberharcèlement ou encore la capacité à se déconnecter.

Il faut tenir ensemble ces réalités, tout en évitant deux écueils :

- Le premier serait de nier les bénéfices des réseaux sociaux.
- Le second serait de laisser penser que ces bénéfices justifient que les enfants soient exposés seuls et sans limites aux risques qu'ils présentent.

La question ne me semble toutefois pas relever strictement d'un simple choix entre liberté ou restriction.

Elle consiste plutôt à construire les conditions d'une liberté compatible avec les droits de l'enfant et la protection de leur intérêt supérieur.

À Monaco, ce postulat a constitué notre point de départ.

Ainsi, dans le prolongement d'actions déjà conduites en Principauté, le Gouvernement travaille, depuis plusieurs mois, à renforcer encore son cadre de réflexion et d'action sur ces enjeux.

Dans cette démarche, nous avons choisi une méthode : consulter, documenter, instruire les options possibles, étudier la possibilité d'agir sans délai lorsque certains leviers sont déjà identifiés, et réfléchir à la meilleure manière de renforcer encore nos interventions, dans une logique globale, durable et multi-acteurs, au centre de laquelle les jeunes doivent toujours rester placés.

Sans dresser ici un inventaire exhaustif, je souhaite en donner certaines illustrations.

Notre méthode repose ainsi sur quatre dimensions complémentaires.

La première consiste à écouter et consulter.

À ce titre, nous avons souhaité partir d'un principe simple : sur un sujet qui concerne directement les jeunes, leur parole ne saurait être secondaire.

Un questionnaire a ainsi été largement diffusé auprès des élèves du secondaire public, couvrant les collèges, les lycées et les formations assimilées.

Ce questionnaire a connu un succès notable.

En effet, les réponses recueillies représentent plus de 20 % de l'effectif cible, soit près d'un élève concerné sur cinq, avec un cœur de répondants situé entre 12 et 17 ans.

Dans notre réflexion, ce matériau est très précieux.

Il donne à voir les usages, les perceptions, les ressentis, mais aussi les perspectives que les jeunes identifient eux-mêmes dans leur relation aux réseaux sociaux.

Ce que les jeunes nous disent est d'abord nuancé.

Ils ne décrivent pas un monde numérique uniquement dangereux.

Ils décrivent un espace devenu ordinaire, utile pour communiquer, s'informer, apprendre, se divertir et créer du lien.

Près de 90 % des répondants citent la communication comme apport positif des réseaux sociaux, et plus de 70 % les associent à l'information ou à l'apprentissage.

Mais ils décrivent aussi un espace parfois difficile à maîtriser.

Le premier effet négatif cité est la perte de temps liée au scroll, mentionnée par près de 69 % des répondants.

Près d'un répondant sur deux reconnaît également une influence directe ou contextuelle des réseaux sociaux sur son image de soi.

Ces résultats sont importants parce qu'ils déplacent utilement le débat.

Les jeunes ne nous disent pas seulement qu'ils rencontrent des contenus problématiques.

Ils nous disent aussi que le temps, l'attention, l'image de soi et la capacité à reprendre la main sont au cœur du sujet.

Ils éclairent également les réponses possibles.

À cet égard, les jeunes citent les activités hors écran, le travail scolaire, les pauses, la gestion du temps d'écran, des notifications ou des abonnements comme des moyens de reprendre le contrôle.

Aucun de ces leviers ne vaut solution universelle.

Leur diversité montre, au contraire, que l'action doit être globale.

Enfin, un enseignement particulièrement utile pour notre réflexion tient à l'identification des acteurs devant agir.

Environ 68 % des répondants citent les plateformes comme premiers acteurs attendus, devant les parents, l'école ou encore l'État.

Ce point mérite notre attention.

Il montre que les jeunes perçoivent très clairement que le problème ne relève pas seulement de leur comportement.

Il relève aussi du fonctionnement même des environnements numériques : fonctionnalités incitatives, recommandations, sécurité, maîtrise du temps et de l'attention, entre autres.

Tout au long de cette journée, et comme nous l'avons fait préalablement à ces propos liminaires, les résultats de ce questionnaire seront mobilisés afin de documenter nos échanges.

Ils permettront de confronter nos perceptions d'adultes, de décideurs, de professionnels ou d'experts, à ce que les jeunes de la Principauté de Monaco ont pu dire de leurs usages, de leurs difficultés et de leurs attentes.

À Monaco, nous ne considérons pas cette étape de consultation comme un simple supplément de méthode.

Nous considérons, au contraire, qu'elle constitue une condition de la qualité de la décision publique.

Pour être efficace et juste, une politique publique qui concerne les enfants ne peut pas être construite uniquement à partir du regard des adultes.

Elle doit intégrer ce que les jeunes vivent, ce qu'ils comprennent déjà, ce à quoi ils aspirent, mais aussi ce qu'ils ne parviennent pas toujours à formuler.

Sur une telle politique de société, le point de vue des forces socioéconomiques ne peut pas non plus être ignoré. En ce sens, le Gouvernement a souhaité associer la société civile organisée à la réflexion.

Le Gouvernement a ainsi sollicité l'avis du Conseil économique, social et environnemental, qui réunit, entre autres, des acteurs issus du monde entrepreneurial, de l'innovation et de la tech.

Dans cette démarche, nous avons demandé que le CESE des Jeunes soit lui aussi associé. Cette instance permet à des lycéens de la Principauté de formuler leurs analyses et propositions au Gouvernement sur des sujets d'intérêt général, dans la même forme que le CESE.

Cette méthode, inédite dans son articulation, nous a permis de croiser la parole des jeunes et le regard des acteurs socioéconomiques de la Principauté.

L'analyse du CESE a confirmé l'importance d'une réponse globale, associant la prévention, la

responsabilisation des plateformes, l'accompagnement des familles et la participation active des jeunes.

Il a également été souligné qu'aucune mesure isolée, notamment une forme d'interdiction seule, ne pouvait suffire si elle n'était pas pensée au regard des usages réels, des risques de contournement et de la capacité concrète à responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Enfin, le Conseil National, notre assemblée parlementaire, a été informé des réflexions et démarches engagées par le Gouvernement.

Là encore, l'objectif est de nourrir une réflexion nationale structurée, sans préjuger d'une réponse unique, mais en examinant les pistes possibles au regard de leur efficacité, de leur faisabilité et de leur proportionnalité.

La deuxième dimension consiste à éduquer.

Depuis 2019, la Principauté a engagé un programme structurant de e-éducation.

Il s'adresse d'abord aux élèves, avec des contenus adaptés à leur âge et leur maturité. Sont notamment abordés l'hygiène numérique, la cybersécurité, la gestion des données personnelles, l'e-réputation, le cyberharcèlement, les fake news, le fonctionnement des algorithmes ou encore l'économie de l'attention.

En effet, nous considérons à Monaco que l'éducation ne peut se réduire à l'apprentissage des outils.

Elle doit aussi être une éducation à l'esprit critique, à la protection de soi et au respect des autres.

La troisième dimension consiste à accompagner.

Au premier rang, les parents sont des acteurs essentiels.

Mais ils ne peuvent être laissés seuls face à des environnements qu'eux-mêmes n'ont pas connus enfants, et dont les mécanismes évoluent très rapidement.

C'est pourquoi nos actions s'adressent aussi aux familles : sensibilisation, accompagnement de proximité et conseils pratiques portant par exemple sur le contrôle parental, la sécurisation des comptes, ou encore la gestion du temps d'écran.

Les enseignants doivent également être soutenus, car ils sont souvent parmi les premiers adultes à repérer une difficulté, une perte d'attention, une situation de cyberharcèlement ou de souffrance.

Dans une approche globale et coordonnée, nos actions dépassent le champ scolaire et associent, plus largement, les professionnels de prévention, les associations spécialisées et les acteurs de santé.

La quatrième dimension consiste à encadrer.

Il ne s'agit pas d'empêcher strictement la vie numérique, mais de préserver des temps où l'attention et les relations directes peuvent reprendre toute leur place.

Dans le champ scolaire, cela se traduit notamment par un environnement numérique sécurisé, avec des dispositifs de filtrage et des plages horaires protectrices sur les équipements fournis aux élèves.

Depuis la rentrée 2025, un dispositif de pause numérique a également été mis en place dans les établissements, afin de limiter l'usage du téléphone pendant le temps scolaire.

Ces actions ne prétendent pas résoudre à elles seules l'ensemble du problème.

Mais elles traduisent une orientation : agir à plusieurs niveaux, de manière cohérente, en combinant prévention, éducation, accompagnement et encadrement.

Quelles que soient les réflexions qui pourront être conduites demain, y compris sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires, Monaco continuera d'agir sans délai sur les leviers déjà identifiés.

La sensibilisation, l'information, l'éducation au numérique, le repérage des situations de vulnérabilité,

l'accompagnement des jeunes et de leurs familles et, lorsque cela est nécessaire, la prise en charge ou le suivi, constituent des leviers immédiatement mobilisables.

Ils seront poursuivis et renforcés.

Mais nous le savons : aucune réponse purement nationale ne peut suffire face à des plateformes globales.

C'est pourquoi cette journée est importante.

Le dialogue qui nous réunit doit nous permettre de faire un point d'étape, de confronter les constats, les expériences et les perceptions, afin de progresser collectivement vers des réponses plus adaptées tant au niveau national qu'international.

Au moment où diverses institutions travaillent sur la régulation numérique en Europe, la contribution du Conseil de l'Europe peut être d'y apporter une exigence spécifique : celle des droits humains et des droits de l'enfant, du respect de la démocratie et de l'État de droit.

Cela suppose de tenir ensemble plusieurs principes.

- Protéger sans exclure.
- Réguler avec pragmatisme et efficacité.
- Associer les jeunes, non comme objets d'étude, mais comme acteurs de la réponse.

La responsabilité des plateformes doit également être posée clairement.

Lorsqu'un environnement numérique est conçu pour capter l'attention, recommander des contenus et prolonger l'usage, son architecture même devient un facteur de protection ou, au contraire, de vulnérabilité.

Dans le cadre de cette réflexion globale, Monaco échange également avec l'OMS/Europe et entend contribuer aux initiatives engagées à ce niveau.

Il est d'ailleurs prévu que Monaco fasse une restitution des enseignements issus des échanges conduits ce jour auprès du Directeur Régional de l'OMS/Europe et de ses équipes, dont certains membres sont présents aujourd'hui, afin de favoriser les synergies entre nos travaux au sein du Conseil de l'Europe et ceux menés dans le champ plus spécifique de la santé publique.

Mesdames et Messieurs,

La réflexion qui nous réunit aujourd'hui est essentielle.

Il s'agit de savoir quel monde numérique nous acceptons de laisser se construire autour de nos enfants :

- Un monde où leur attention serait captée ?
- Un monde où leur image d'eux-mêmes serait façonnée par la comparaison permanente ?
- Un monde où les familles, les enseignants ou encore les soignants seraient laissés seuls face à des environnements dont la puissance technique dépasse très largement leur capacité d'action ?
- Ou bien un monde numérique fidèle à ce que nous défendons ici, au Conseil de l'Europe : la dignité, la liberté, la protection des plus jeunes, la responsabilité publique et l'État de droit ?

Les décisions que nous prenons aujourd'hui contribueront à définir l'environnement numérique dans lequel grandiront les enfants demain.

Protéger les enfants dans l'espace numérique ne signifie pas les tenir à l'écart du monde numérique.

Leur protection n'est pas un frein au progrès numérique.

Elle en est une condition.

Dans l'espace européen de droits que nous construisons, le numérique ne peut pas devenir une zone d'exception.

Les droits de l'enfant doivent y être aussi réels, aussi effectifs et aussi protecteurs qu'ailleurs.

C'est dans cet esprit que Monaco s'est activement engagé, aux côtés des équipes du Conseil de l'Europe, dans l'organisation de ce dialogue.

C'est dans cet esprit également que ce dialogue doit nous permettre de confronter nos expériences, de rapprocher nos analyses et de faire émerger, ensemble, des réponses plus efficaces et plus respectueuses des droits de l'enfant.

Je forme le vœu que nos échanges permettent de faire progresser cette ambition commune, et que cette ambition commune continue, au-delà de cette journée, de nous rassembler et de guider notre action collective.

Je vous remercie.